

Webinaire 16 avril 2026

« Prestations de Développement et d'Exploitation des SI Cœur et des Portails de l'ANS dans un environnement Cloud »

Questions posées en séance et réponses apportées :

Question 1 :

Quel est l'impact de la dépendance lot 1/lot 4 sur les attentes du Run lot 1 ?

Réponse 1 :

En cas d'indisponibilité ou de retard dans le respect des SLA du lot 1, lorsqu'il résulte d'un dysfonctionnement ou d'une indisponibilité des outils du lot 4, et sous réserve que les alertes aient été transmises à l'ANS dans un délai raisonnable, les délais supplémentaires ne seront pas imputés au titulaire du lot 1.

Question 2 :

Sur le lot 1, qu'est-ce qui motive d'arrêter le Legacy ?

Réponse 2 :

Le SI Legacy du lot 1 n'a pas vocation à être arrêté mais à être accompagné dans une transition progressive vers un SI modernisé. Le SI actuel reste le socle de la confiance numérique en santé (cartes, certificats, habilitations) et supporte encore des volumes très importants (téléservices, feuilles de soins, accès aux services ANS). En revanche, il repose en partie sur des technologies devenues obsolètes, difficiles à maintenir, à sécuriser et à faire évoluer.

Question 3 :

Peut-on répondre au lot 2 ROR si l'on n'est pas HDS ?

Réponse 3 :

Le candidat devra justifier la détention et/ou s'engager à obtenir avant le démarrage des prestations une certification HDS concernant l'administration et l'exploitation du système d'information contenant les données de santé (article R1111-9.5° du Code de la santé publique), dite « certification HDS activité 5 ». Ces éléments seront précisés dans le Dossier de consultation.

Question 4 :

Sur le lot 1, pouvez-vous préciser le dimensionnement actuel des équipes intervenant sur ces applications ainsi que la/les méthodologies projet en jeu ?

Réponse 4 :

Actuellement trois équipes Agiles SCRUM sont en poste sur le périmètre du lot 1, elles regroupent sur le Build au total : 10 ETP développeurs, 4 testeurs, 1 automaticien, 1 techlead, 2 scrum master.

Sur la partie Run, 4 ETP développeurs sont dédiés à l'analyse et à la correction des anomalies de production. Les anomalies de VSR (anomalies qui remontent dans les 3 mois suivant la MEP de la fonctionnalité) sont traitées par les équipes Agiles.

Question 5 :

Confirmez-vous que la version de FHIR utilisée est la R4 (4.0.1) ?

Pouvez-vous confirmer que les ROR régionaux suivent la même roadmap FHIR que le ROR national ?

Réponse 5 :

Le ROR National se base sur la R4.0.1 pour sa modélisation FHIR concernant la diffusion de son modèle d'exposition v3. Il est possible que sur les prochains modèles d'exposition (environ 1 tous les 18 mois), une version plus récente de FHIR soit utilisée.

Les ROR régionaux seront décommissionnés entre Juin 2026 et Mars 2027. Seul le ROR National subsistera à la notification du marché.

Question 6 :

Pouvez-vous nous donner les montants maximums estimés par lot ?

Réponse 6 :

Les montants maximums par lot seront communiqués dans le Dossier de consultation.

Question 7 :

Est-ce qu'une présence en AMOA sur certains périmètres pourrait entrer en conflit avec une candidature au lot AMOE correspondant ?

Réponse 7 :

Aucun prestataire susceptible de se porter candidat ou sous-traitant à l'un des lots n'a participé directement ou indirectement à la rédaction du marché.

L'ANS n'identifie par conséquent et en l'état aucun risque de conflits d'intérêts concernant des candidatures potentielles au présent marché et n'a pas prévu à cet égard d'interdiction de soumissionner. L'ANS demeurera particulièrement vigilante à prévenir toute survenance de situation à risque et ce, en application de son dispositif de gestion des conflits d'intérêts.

Question 8 :

Sur le lot 3, quel est le dimensionnement de l'équipe actuelle ?

Réponse 8 :

Actuellement trois équipes Agiles SCRUM sont en poste sur le périmètre du lot 3, elles regroupent sur le Build au total : 14 ETP développeurs, 4 testeurs, 2,5 DevOps, 2,5 techlead / scrum master, 1 PPO.

Question 9 :

Dans le cadre de la méthodologie Agile, est-ce que les PO de l'ANS sont intégrés dans les équipes SCRUM ?

Réponse 9 :

Oui, il est indispensable que les PO de l'ANS soient intégrés dans les équipes SCRUM.

Question 10 :

Les activités de recette d'intégration / recette fonctionnelle sont-elles incluses dans le périmètre Build/Run des différents lots ou bien sont-elles assurées par une TRA dans le cadre d'un autre marché ?

Réponse 10 :

La composition de l'équipe agile doit intégrer les activités de développement et les activités de tests (test unitaire, test d'intégration, tests de non-régression et recette fonctionnelle).

Pour industrialiser ces tests et capitaliser sur les cas de test existants, l'équipe agile met en place un outillage dédié à la gestion du patrimoine de tests (référentiel, automatisation, traçabilité).

Question 11 :

La landing zone qui doit être reconstruite pour le lot 5 sera-t-elle réalisée par le titulaire du lot 5 ou par celui du lot 4 ?

Réponse 11 :

La landing zone du lot 5 sera reconstruite par le titulaire du lot 5 et sous sa responsabilité, tout en s'appuyant néanmoins sur les services proposés par le lot 4 (chaîne CI/CD, GitHub, Gitlab,...) et les candidats seront forces de proposition dans leurs réponses.

Question 12 :

Pouvez-vous partager des éléments dimensionnants sur les activités de maintenance des différents lots (ex : volumétrie et typologie (évolutif/correctif) des tickets) ?

Réponse 12 :

Ces éléments seront fournis dans le dossier de consultation et dans les annexes du CCTP, spécifiques à chaque lot.

Question 13 :

Dans quelle proportion, par rapport aux équipes de réalisation, les différentes équipes de l'ANS ont-elles prévu de s'impliquer sur les étapes de qualification des différentes livraisons des SI ?

Réponse 13 :

Le PO valide avec le QA la priorisation du catalogue de tests. Le PO valide unitairement les US lors de leur livraison, et la procédure d'installation le cas échéant.

Question 14 :

Quel est le dimensionnement de l'équipe actuelle pour le lot 8 ?

Réponse 14 :

L'équipe actuelle pour le lot 8 est composée de : 1 tech lead, 2 développeurs et 1 Business Analyst /QA.

Question 15 :

Est-ce qu'un acteur appartenant à plusieurs consortiums peut candidater à plus de 3 lots ?

Réponse 15 :

En application des dispositions de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, l'ANS n'autorisera pas le candidat à présenter plusieurs candidatures pour un

même lot en agissant à la fois : I) en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, II) en qualité de membre de plusieurs groupements.

Par ailleurs, trois lots au maximum pourront être attribués par soumissionnaire, que celui-ci se présente en qualité de candidat individuel ou de membre d'un groupement, indépendamment de sa qualité de mandataire ou de co-traitant du groupement.

Autrement formulé, pour un même opérateur économique, une seule candidature (individuelle ou membre d'un groupement) est autorisée par lot, le nombre de lots auxquels un opérateur peut déposer une candidature n'est pas limité à l'inverse du nombre de lots attribuables à un même opérateur qui est limité à 3.

La sous-traitance sera autorisée dans les conditions prévues aux articles L. 2193-1 à L. 2193-3, L 2193-8 et L. 2193-9 ainsi que des articles R. 2193-1 à R. 2193-4 du code de la commande publique.

Question 16 :

Combien pensez-vous faire de phases successives de négociation ?

Réponse 16 :

Cette information sera transmise dans le règlement de consultation au stade de la remise des offres initiales, soit au T4 2026.

Question 17 :

Le lot 8 est-il aussi hébergé chez OVH ?

Réponse 17 :

Oui, le lot 8 est hébergé chez OVH.

L'ANS précise avoir fait le choix d'OVH à ce jour et au stade de la consultation et du lancement du marché (notification) mais se laisse la possibilité pendant la durée d'exécution du marché (6 ans) de faire évoluer sa décision selon les différentes applications hébergées.

Question 18 :

Avez-vous travaillé des indicateurs de performance SLA/OLA avec pénalités / bonus ?

Réponse 18 :

L'ANS indique avoir rationalisé les niveaux de services en fonction des différents SI et types d'environnements. Il en est de même pour les pénalités. Tous ces éléments seront précisés dans le dossier de consultation et pourront faire l'objet d'une discussion lors de la phase de négociation.

Question 19 :

Est-ce que le lot 3 inclut l'API FHIR pour les éditeurs de logiciels ainsi que la maintenance du guide d'implémentation ?

Réponse 19 :

Oui, l'API FHIR fait partie du RASS et donc du périmètre du lot 3.

Question 20 :

Pour les lots 6 et 7, pourriez-vous préciser les modalités de livraison dans le cadre du RUN ?

Les interventions seront-elles organisées sous forme de sprints planifiés, quelle que soit la nature de l'incident ?

Par ailleurs, quels sont les SLA que vous souhaitez mesurer durant la phase de RUN ?

Enfin, disposez-vous déjà d'un outil de ticketing ou attendez-vous du prestataire qu'il propose sa propre solution ?

Réponse 20 :

Les SLA portent sur les indicateurs de disponibilité et seront précisés dans le Dossier de consultation.

La correction d'un incident, quelle que soit sa nature, et qui nécessite un correctif applicatif, sera prise en charge par la TMA.

L'ANS précise qu'elle utilisera son Jira (Service de gestion de suivi de projet et Service de gestion d'outil ITSM) dont les licences lui appartiennent.

Cette réponse s'applique à tous les lots.

Question 21 :

Concernant les lots non SNC, avez-vous des contraintes de localisation souhaitées : IDF, France uniquement, Europe Uniquement, ... ?

Réponse 21 :

A l'heure actuelle, la rédaction du marché précise que l'hébergement et les contraintes de localisation associées sont : France métropolitaine.

Question 22 :

Les exigences de SLA seront elles affichées dès le dossier de candidature (sans attendre la phase d'offre) ?

Réponse 22 :

Oui, les exigences de SLA pour chaque SI de chaque lot et chaque environnement seront décrites dans le dossier de consultation dès sa publication.

Question 23 :

Sur le lot 8 vous indiquez qu'il y aura beaucoup d'évolutions et de grosses attentes en termes d'UX et UI : nous communiquerez-vous une roadmap ? des *features* déjà identifiées ou attendez-vous un partenaire force de proposition ?

Réponse 23 :

Oui, il est attendu du partenaire d'être force de proposition. L'ANS communiquera une roadmap dans le CCTP (annexes techniques par lot), qui sera complétée lors de la phase de négociation et d'initialisation du marché.

Question 24 :

Pouvez-vous nous rappeler la date estimée de remise des candidatures ?

Réponse 24 :

La date estimée de remise des candidatures dépendra de la date de publication du Dossier de consultation et se situe entre fin juin au plus tôt et courant juillet 2026 au plus tard.

L'ANS précise que le support du webinaire ainsi que les questions / réponses seront mis en ligne sur le site de l'ANS.

Question 25 :

Disposez-vous d'une *design authority* transverse ?

Réponse 25 :

L'ANS dispose d'une *design authority* transverse.